

Département

BAS-RHIN

COMMUNE DE KILSTETT

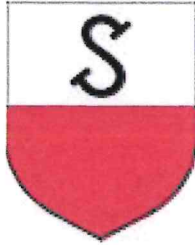
Arrondissement

HAGUENAU WISSEMBOURG

EXTRAIT DU PROCES VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Sous la présidence de Monsieur Olivier MEYER,
Maire**



SEANCE ORDINAIRE DU 28 AVRIL 2026

Nombre de conseillers élus : 23

Conseillers en fonction : 23

Conseillers présents ou représentés : 23

Convocation du 24 avril 2026

Les Adjoints au Maire

Simone BAUER, Alain KISTNER, Audrey KRIEGER,
Esther GREINER, Olivier SIEGEL

Les membres du Conseil Municipal

Francis ADAM, Evelynne SCHMITTER, Julien MORITZ,
Nathalie MOURER, Sébastien JUNG, Emelyne-Anne
BRAME, Damien DONNOT, Cathie MANTZ, Hervé OTTO,
Clara CANCEMI, Benoît ROMILLY, Emeline KRATZ,
Sylvie MATHIS.

Absent excusé

Jean-Philippe LIENHARD donne procuration à Simone
BAUER
Christine ZINCK donne procuration à Esther GREINER
François LEGROS donne procuration à Audrey KRIEGER
Raphaël FAUVELLE donne procuration à Benoît
ROMILLY

26/54 ELECTION DES DELEGUES DANS LES ORGANISMES COMMUNAUX DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC / CDSP

Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoyant que la commission de délégation de service public d'une commune de moins de 3500 habitants doit comporter, en plus du Maire, président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le Conseil Municipal,

Vu le renouvellement général des Conseils Municipaux de mars 2026,

En exécution de l'article 22 du Code des Marchés Publics,

DESIGNE,

-Monsieur Olivier MEYER, maire, en tant que président de la commission de délégation de service public

-les membres du Conseil Municipal composant la Commission de délégation de service public, à savoir :

TITULAIRES

SIEGEL Olivier

KRIEGER Audrey

ROMILLY Benoît

SUPPLÉANTS

DONNOT Damien

GREINER Esther

KRATZ Emelyne

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme.

A Kilstett, le 30 avril 2026

Le secrétaire de séance,

Hervé OTTO

Le Maire,

Olivier MEYER